

**Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de CEAULMONT
Séance du 11 juin 2025 à 19 H 30**

Sous la présidence de Pierre PETITGUILLAUME, Maire de la commune de CEAULMONT

La convocation a été adressée le 4 juin 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Délibération Tableau des Effectifs 2025
- 2) Délibération Décision Modificative N° 1
- 3) Délibération Augmentation Participation Santé

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Jérôme GABILLAUD, M. Nicolas ROUTET, Mme Julie JAOUEN, M. Loïc HÉMERY, M. Frédéric SIMON, Mme Paméla GAUTIER, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Catherine AUMAITRE, Mme Pascale ADAM.

ABSENTS EXCUSÉS : M. John LE MENTEC (a donné pouvoir à M. Pierre PETITGUILLAUME), Mme Françoise VALENTIN (a donné pouvoir à Mme Séverine GABILLAUD), M. Jean-Marc DAVID (a donné pouvoir à Mme Julie JAOUEN)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Julie JAOUEN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 10 avril 2025.

1 - Délibération Tableau des Effectifs 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la Commune de Ceaulmont comme suit :

Tableau des Effectifs 2025

Catégorie (A-B-C)	Grade	Durée hebdo du poste	Fonction	Statut de l'agent	Sexe F (féminin) M (masculin)	Tps complet Tps partiel
Service administratif						
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	Secrétaire de mairie	Titulaire	F	TC 100%
Service scolaire et périscolaire						
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	Cantinière	Titulaire	F	TC 100%
C	Adjoint technique territorial	TC	ATSEM + surveillante garderie	Titulaire	F	TC 100%
C	Adjoint technique territorial	TC	Accompagnatrice car scolaire + surveillance et aide cantine + entretien locaux	Titulaire	F	TC 100%
Service technique						
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	Agent polyvalent	Titulaire	M	TC 100%
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC	Agent polyvalent	Titulaire	M	TC 100%

2 - Adoption d'une Décision Modificative N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la demande du SGC de LE BLANC, les frais d'études de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la restauration de l'église Saint-Saturnin doivent être intégrés aux travaux par un mandat au 231 et un titre au 203 (ouverture de crédits nécessaires au chapitre globalisé 041). N'ayant aucun crédit au chapitre 041, il est donc nécessaire d'effectuer une augmentation de crédits. Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

	COMPTES	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	231	+ 9 333.79	
INVESTISSEMENT	203		+ 9 333.79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2025.

3 - Délibération portant augmentation du montant de participation employeur au titre du risque « santé »

Par délibération du 5 avril 2023, la Collectivité, depuis le 1^{er} octobre 2023, adhère à la convention de participation pour le risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion.

Conformément à l'avis du Comité Technique du CDG36 en date du 6 mars 2023, la participation employeur a été fixé à 15 € par mois et par agent.

Considérant l'augmentation des tarifs de la Mutuelle INTERIALE en 2024, le Maire propose de fixer à 16 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité pour la Mutuelle santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition du Maire et d'augmenter cette participation d'un euro par mois et par agent soit 16 € par mois et par agent.

4 – Questions diverses

- **Filet du court de tennis** : M. Nicolas ROUTET fait part au Conseil Municipal de l'usure du filet qui serait à changer. Un devis sera réalisé. Après renseignement pris par Mme Julie JAOUEN en direct avec le Club de tennis d'Argenton, ce dernier serait en mesure de nous donner un filet déjà utilisé mais en bon état.
- **Tennis de table** : Mme Julie JAOUEN fait part des remerciements du Club de Tennis de table au Conseil Municipal pour l'attribution de leur subvention. L'équipe projette une journée portes ouvertes le 20 septembre 2025. Dans le cas où les travaux de rénovation du chauffage et de l'éclairage de la salle des fêtes auraient lieu, leur communiquer la date du commencement des travaux.
- **Travaux salle des fêtes** : Suite à la réunion de la Commission des Travaux de ce jour, il a été décidé de demander des devis à plusieurs entreprises avec un retour avant le 15 juillet. Les travaux pourraient avoir lieu pendant le 4^{ème} trimestre 2025.
- **Retable Eglise Saint-Saturnin** : Les restauratrices continuent leur travail et ont encore fait de belles découvertes.
- **Bibliothèque Plage de Chenet** : Mme Julie JAOUEN nous informe qu'elle n'a aucune nouvelle concernant la bibliothèque itinérante à la Plage de Chenet.
- **Journées Concert** : Un concert aura lieu le 12 juillet au restaurant « Le Coco'vin ». Pas de nouvelles pour celui prévu à la plage de Chenet.
- **Abribus** : Mme Julie JAOUEN demande si l'abribus de la Prune, incendié volontairement, sera remplacé prochainement. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'assureur.
- **Consommations EDF Salle des Fêtes** : M. Nicolas ROUTET nous informe que le KWH en heure normale coûte 9,670 centimes et le KWH en EJP coûte 117,50 centimes.
- **DARC au Pays** : Mme Anne-Laure BODIN nous informe que la commune de Ceaulmont a été retenue pour recevoir DARC au Pays le 13 août 2025.
- **Club de Football** : M. Jérôme GABILLAUD nous fait part du mauvais classement de l'équipe de football qui risquerait bien de descendre.
- **Brocante Association des Parents d'élèves** : La brocante de l'APE aura lieu le 29 juin autour de la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h35

Liste récapitulative des délibérations :

- 1) **D2025-16** : Délibération Tableau des Effectifs 2025
- 2) **D2025-17** : Délibération Décision Modificative N° 1
- 3) **D2025-18** : Délibération Augmentation Participation Santé

La secrétaire de séance



Julie JAOUEN

le Maire



Pierre PETITGUILLAUME

